

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU LUNDI 21 DECEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 3

Absents : 1

Date de convocation : 17 décembre 2020

Date d'affichage : 17 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie - GRANGE Christian

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - BAILLY Béatrice (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RETORNAZ Dominique)

Absent excusé : COCHET Jean-Pierre

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 20-12-131

Objet : Mise à disposition par le Département de la Savoie de tests antigéniques pour le dépistage de la Covid-19 – Convention afférente

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

L'épidémie de COVID-19 reste très active sur le territoire national, particulièrement en Auvergne-Rhône-Alpes qui est l'une des régions les plus durement touchées par la deuxième vague de la COVID-19.

A l'approche de Noël, dépister massivement la population, c'est permettre de détecter le plus possible de personnes qui sont atteintes par le virus et éviter qu'elles le transmettent à d'autres.

Il convient également de prendre en compte la situation particulière des départements dotés de stations de montagne qui a conduit à proposer des modes d'organisation permettant d'accueillir les touristes dans des conditions assurant leur sécurité ainsi que celle des professionnels concourant au bon déroulement de leur séjour et ce, indépendamment des restrictions de déplacement actuelles.

Dans le droit fil du protocole sanitaire travaillé par l'association nationale des maires de station de montagne (ANMSM) avec l'Etat dont le préfet de la Savoie, Pascal Bolot, en a assuré la coordination pour l'ensemble des massifs français, je vous confirme qu'un centre de prélèvement de la Covid-19 utilisant les tests rapides antigéniques sur prélèvement nasopharyngé est en cours d'armement à la salle polyvalente Gabriel Julliard; ces dépistages sont réalisés, après prise de rendez-vous téléphonique au secrétariat de la mairie, le matin entre 7 h et 9 h par les professionnels de santé de Valloire et des bénévoles

retraités du milieu paramédical, du lundi au jeudi à partir du 21 décembre et du lundi au vendredi à partir du 4 janvier 2021.

Ces tests, gratuits et financés par la mairie, sont destinés à l'ensemble de la communauté professionnelle de Valloire et à ses personnels saisonniers, le centre médical de Valloire accueillant pour sa part le reste de la population ainsi que les vacanciers.

Par ailleurs, le Département de la Savoie et de nombreuses collectivités publiques de montagne, savoyardes et non savoyardes poursuivant des objectifs identiques ou potentiellement complémentaires de ceux du Département quant à la mise sur pied d'un dépistage de nature à offrir à la clientèle touristique de leurs territoires, une fois les restrictions de circulation levées, le maximum de garanties sur la sécurité sanitaire des lieux et équipements qu'ils fréquentent, ces démarches de différents acteurs se rejoignent sur le besoin d'un même matériel massif de test, avec des contingences d'approvisionnement identiques (délais de commande et de livraison, volume minimal de commande imposé par les fournisseurs), et un prix unitaire dépendant du volume commandé.

Dans ce contexte, il a paru opportun d'établir un partenariat entre l'ensemble des collectivités publiques et les autres structures souhaitant mener une politique massive de dépistage.

Tel est l'objet de la convention relative à la mise à disposition de tests antigéniques pour le dépistage de la covid-19 à intervenir avec le département de la Savoie.

Dans le cadre de cette relation contractuelle, ledit département commande pour notre compte 4 000 tests antigéniques fournis par le laboratoire Abott via l'union des groupements d'achats publics (UGAP), pour un montant total de 19 480 € hors taxes frais de port inclus, avec TVA au taux en vigueur.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 décembre 2020, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 décembre 2020,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver la convention relative à la mise à disposition de tests antigéniques pour le dépistage de la covid-19 à intervenir avec le département de la Savoie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire Transmission en Préfecture : 31/12/2020 Affichage : 31/12/2020 Valloire, le 31/12/2020 Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX.

